

En grève le 19 mars



**ON VEUT APPRENDRE
... ENSEMBLE!**

À la une

Pour le service public

La vie du Snes-fsu

Congrès académique

Appel à candidatures

Catégories / métier

TZR : faire valoir ses droits

Formation continue

Recours mutations Inter

Dans les départements

Mobilisations contre le « choc des savoirs » et pour des moyens

Édito

Pour l'école publique !

Sommaire

- p.2** • Édito
- Congrès académique
- p.3** • Appel à candidatures
- p.4** • À la une
- p.6** • Recours mutations
- TZR
- p.7** • Formation continue
- p.8** • Dans l'action des départements

L'indignation des personnels de l'Education nationale à l'égard des propos outrageants de l'ex Ministre A. Oudéa-Castéra aura au moins eu un mérite : celle de dévoiler au grand jour l'attachement fort des agent-es à leur service public d'Education.

Malmené-es dans leurs missions, mal reconnu-es et pas assez rémunéré-es, voilà qu'on s'en prenait aussi sans vergogne à l'Ecole publique, celle qui les avait formé-es et pour laquelle ils et elles avaient opté «pour la vie».

Au-delà du mépris de classe, les paroles de la Ministre ont mis en exergue la vision de la société qu'incarne le gouvernement d'E. Macron : un projet néolibéral, au sein duquel l'intérêt général est supplanté par des logiques de concurrence et de rentabilité.

Ces orientations politiques nous heurtent car elles s'attaquent à nos identités professionnelles et nous mettent en difficulté constante pour accomplir nos missions.

Elles suscitent de saines résistances lorsqu'elles sont directement perceptibles avec le projet de groupes de niveau au collège, mais parfois elles avancent à visage masqué. Il en va ainsi de notre statut, héritier lointain de la Libération, et reflétant les principes fondamentaux de la Fonction publique : un recrutement par concours garant de qualifications et d'accès égalitaire à l'emploi, un droit à une carrière qui limite les pressions hiérarchiques, et des missions guidées par l'intérêt général.

Ce dernier principe, à l'heure où les inégalités se creusent, est plus que jamais celui qui nous guide. Davantage de Service public, c'est œuvrer pour l'égalité et l'émancipation des usagers sur le plan social, économique, sanitaire, éducatif.

Pour cela il nous faut préserver nos statuts, récuser le Pacte enseignant qui n'est rien d'autre qu'un contrat entre un individu et son chef, refuser toute forme de privatisation ou d'externalisation de nos missions. Les luttes passées et en cours pour sauvegarder les moyens et refuser le tri social dès le collège en sont le signe positif.

L'appel à la grève intersyndical pour les Services publics du 19 mars sera l'occasion de monter en puissance, notamment pour réclamer une revalorisation salariale sans aucune contrepartie et une amélioration de nos conditions d'exercice.

Manuela De Oliveira

La vie du Snes-fsu

Congrès académique

Lundi 12 et mardi 13 février a eu lieu notre congrès académique durant lequel les délégué-es d'établissement étaient appelé-es à nous rejoindre pour débattre ensemble des mandats que le Snes-fsu académique souhaite porter au congrès national.

Trois thèmes ont ainsi été discutés et réfléchis. Le thème A est revenu sur l'objectif émancipateur du 2nd degré. Le thème B concernait la défense de notre statut et de la fonction publique. Quant au thème C, il brossait tous les champs liés à notre syndicalisme de luttes et de transformation sociale. A cette occasion, de jeunes collègues étaient présent-es et n'ont pas hésité à intervenir notamment sur les fonctions de TZR, sur la nécessité du rapprochement syndical entre la FSU, la CGT et Sud ou encore sur l'importance de notre statut.

Les débats ont été nourris et ont permis de larges prises de paroles respectueuses et libérées. Notre

Congrès national de la Rochelle du 18 au 25 mars



congrès syndical n'est pas seulement un enjeu de réflexion de notre système éducatif et au-delà de notre société, c'est aussi un moment fondamental de vie démocratique essentielle à notre syndicat. Nos dix

délégués ne manqueront pas de soutenir les mandats votés dans l'académie lors du congrès national qui se tient à la Rochelle du 18 au 22 mars prochain.

Sandrine Clément

La vie du Snes-fsu

Appels à candidatures

Tous les 3 ans, le Snes-fsu renouvelle ses instances internes. Comme le prévoit son règlement intérieur, après la tenue des congrès, ce sont les adhérent-es qui désignent par le vote de l'**orientation et des militant-es qui la portera**. Ces élections, garantie de la démocratie de notre syndicalisme, reposent sur le pluralisme des idées, portées par **des courants de pensée**.

Dans notre académie, **Unité et Action et Ecole Emancipée cohabitent et présentent des listes à la Commission administrative académique (CAA) et dans les bureaux départementaux de l'Oise et de la Somme**.

La CAA est le lieu de débats internes et d'élaboration de positions académiques. 3 à 4 fois par an, les élu-es y font le point sur les situations concrètes, et débattent des actions à mener. Les conclusions sont ensuite portées au niveau national.

Pour que les débats soient riches et variés, il est important que les membres de cette CAA aient des lieux d'exercices divers, et que l'ensemble des catégories soient représentées (enseignant-es, CPE, PSY-EN, AED, non-titulaires...).

Rejoignez les listes des

Amis de l'École Emancipée



Tendance historique du syndicalisme enseignant et co-fondatrice de la FSU, l'École Émancipée a fait le choix d'investir les différents niveaux et instances du syndicat, de la Section d'Établissement au Bureau National, pour y porter une voix parfois différente, souvent plus combative, au sein du SNES et de la FSU.

Pour une école publique laïque et émancipatrice

- **Défendre le collège unique** : combattre les mesures libérales réactionnaires de Macron et revendiquer les moyens nécessaires permettant à chaque élève de s'émanciper par le savoir
- **Porter un projet alternatif pour le lycée** : un lycée polytechnique, sans filière, accueillant tout-e-s les élèves, préparant à un diplôme national
- **Militer pour renforcer la formation des enseignant-es tout en élargissant l'accès au concours de recrutement**
- **Combattre la précarité dans l'éducation** : exiger un plan ambitieux de titularisation immédiate des contractuel-les, des AESH et des AED

Avec Unité et Action,

proposer, rassembler, lutter et gagner !



Particulièrement malmenés par la politique du Président Macron, le service public d'Education et ses personnels ont besoin d'un syndicalisme majoritaire et déterminé à résister et à proposer un projet éducatif ambitieux et émancipateur pour nos élèves et pour nos métiers.

Unité et action, une orientation claire

- Promouvoir l'École publique, laïque, gratuite et obligatoire contre tout séparatisme social et scolaire.
- Exiger la résorption de la précarité et la revalorisation de nos métiers par l'augmentation sans contreparties des salaires et pensions
- Lutter contre les réformes régressives et défendre une conception ambitieuse de notre système éducatif afin de réduire le poids des inégalités
- Revendiquer l'élévation des qualifications de toute la population
- Défendre les métiers et les missions des différentes catégories de personnels des collèges, lycées et CIO
- Conforter le statut de la Fonction publique
- Face à l'urgence écologique et sociale, porter nos revendications de rupture avec le capitalisme.

Rassembler dans l'unité et dans l'action

- Rassembler tous les personnels d'enseignement, d'éducation et de psychologie, titulaires comme non-titulaires (contractuel-les, AED, AESH) et retraité-es dans des actions majoritaires par le travail de terrain
- Être force de proposition sur la base de nos revendications, élaborées démocratiquement en associant le plus grand nombre de syndiqué-es
- Développer des campagnes de syndicalisation pour un syndicalisme de masse, un syndicalisme féministe
- Porter dans les instances haut et fort la parole de la profession et contrer les mesures gouvernementales en tout lieu pour défendre nos propositions alternatives en s'appuyant sur la mobilisation des personnels
- Avec la FSU, rechercher le cadre d'action le plus large avec toutes les forces progressistes contre les politiques néolibérales: organisations syndicales de salarié-es, de la jeunesse...

Gagner, grâce à un syndicalisme indépendant, offensif, majoritaire, tel est le projet d'Unité et Action

Contact :
manuela.deoliveira@amiens.snes.edu

Pour une autre société

- **S'engager pour défendre les conquits sociaux** : lutter collectivement par la grève et favoriser la convergence entre les secteurs
- **Inclure les questions écologiques** dans notre projet de société
- **Lutter contre l'extrême-droite et la politique anti-sociale, liberticide et écocide de la macronie, qui accentue le risque de la voir accéder au pouvoir** : défendre les droits des femmes, des étranger-ères, la liberté d'expression, lutter contre toutes les discriminations et dénoncer les dérives autoritaires

Pour faire vivre le pluralisme

- **Renforcer notre syndicalisme pluraliste**, nationalement comme localement
 - **Construire des mandats fédéraux communs** avec les autres syndicats de la FSU, y compris sur les problématiques éducatives, pour renforcer notre syndicalisme
- L'École Émancipée présente des listes aux élections internes du SNES. Vous partagez ces orientations ? Portez-vous candidat-e !
- Contact :
benedict.viguiet@free.fr

À la Une
19 mars :

Grève

pour les Services publics

Combattre le salaire au «mérite»

Lors de sa conférence de presse du 16 janvier, le président de la République a évoqué une augmentation de la part du mérite dans la rémunération des fonctionnaires.

Ainsi, les revalorisations salariales généralisées (dégel et augmentation conséquente du point d'indice...) seraient reléguées au profit d'un salaire variant selon le « mérite » supposé. L'histoire sociale le démontre : plus un employeur met l'accent sur le mérite individuel, moins il rémunère le travail ! Le SNES-FSU conteste le nouveau système de promotion à la classe exceptionnelle, discrétionnaire et opaque, conçue comme une récompense réservée à quelques un-es, au mépris de nos statuts. Sans cadrage des critères d'évaluation, sans possibilité de contestation ou de recours, sans barème permettant de prendre en compte l'ancienneté, la promotion va devenir le fait du prince. Les logiques de cour vont se développer. Pour juger de ce mérite et atteindre les objectifs fixés, il faudra, dans les établissements, de vrais managers qui développeront des approches basées sur l'arbitraire, l'individualisation et la mise en concurrence des collègues entre eux au détriment

des collectifs de travail. Pourtant, comme pour la hors-classe, il est possible de faire de la classe exceptionnelle un débouché de carrière pour toutes et tous ! Revaloriser nos professions, leur rendre leur attractivité, cela ne peut se faire qu'en augmentant les salaires sans contrepartie d'aucune sorte ! Les personnels ne sont pas dans l'attente du «mérite» mais d'une rémunération qui leur permette de vivre dignement et qui soit prise en compte dans le calcul de leurs pensions !

Delphine Leroy

Les femmes moins « méritantes » ?

Représentant 60 % des personnels du 2nd degré, les femmes sont majoritaires parmi les bas salaires. Dans l'académie d'Amiens, en 2021-2022, voici les montants moyens perçus :

- en HSA par les femmes 2 967 €
3 368 € par les hommes
- en HSE par les femmes 896 €
1 041 € par les hommes
- en IMP par les femmes 1 132 €
1 298 € par les hommes

Pourtant le ministère choisit de mener des politiques indemnitaires (HSA/HSE, IMP, Pacte...) de nature à accroître les écarts de salaire. Les mesures de 2023 n'ont même pas permis de rattraper les pertes de pouvoir d'achat de ces 15 dernières années !

Haro sur les classes de niveaux !

Faute de moyens et de personnels, le collège a bien du mal à répondre aux défis de la démocratisation.

S'appuyant sur des difficultés réelles à faire notre métier dans de bonnes conditions, la réforme « choc des savoirs » apporte de fausses et dangereuses solutions. D'abord, parce que les classes de niveaux n'ont jamais fonctionné, ensuite parce qu'elles sont un outil de tri précoce de nos élèves, les assignant à des groupes et à des orientations préconçues, ce contre quoi l'Ecole publique doit s'efforcer de lutter.

Accusé de reproduire, voire d'accentuer les inégalités sociales, le système scolaire va mal, certes. Comment résoudre cette problématique ? Pour le Snés-fsu, ce n'est pas en stigmatisant des élèves dès la 6ème, ni en leur proposant des enseignements aux visées réduites.

Séparer ainsi les élèves aussi jeunes ne pourra que nourrir chez eux du ressentiment, au quotidien dans des groupes et des classes où il sera difficile de maintenir la discipline.

Nous avons au sein du service public d'éducation bien plus d'ambition que cela ! C'est une autre politique scolaire qu'il faut : une baisse drastique du nombre d'élèves par classe, des équipes formées, soutenues, mieux rémunérées et renforcées par un plan pluriannuel de recrutement. Voilà qui serait de nature à rendre nos métiers attractifs, stimulants !

Manuela De Oliveira

La parole au SnuasFP-Fsu

Agent-es incontournables du service public d'éducation, leur situation ne cesse de se dégrader. Nous avons donné la parole aux assistant-es et conseiller-es techniques de service social.



Hausse des besoins sans création de postes, exclusion du Complément de Traitement Indiciaire, proratisation des primes REP et REP+, remboursement des frais de déplacements insuffisants, salaires non-revalorisés malgré la forte inflation, la place du service social dans les EPLE menacée : jamais la situation n'a été si grave en terme de mal-être au travail, d'épuisement professionnel et de maltraitance institutionnelle ! Lors de son discours de politique générale, le Premier Ministre a affiché des priorités fortes : la protection de l'enfance, la santé psychologique des élèves, le harcèlement scolaire, soit des missions sur lesquelles les personnels sociaux sont en première ligne chaque jour et reconnus dans les établissements comme personnel central et indispensable sur ces questions. Pourtant, une fois de plus, une fois de trop, les personnels sociaux sont oubliés de toute annonce de revalorisation salariale et de création de postes. Le SNUAS FP FSU appelle l'ensemble des assistant-es et conseiller-es techniques de service social de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement supérieur à une journée nationale de mobilisation à Paris le vendredi 22 mars, journée au cours de laquelle est prévu un groupe de travail au sujet de la revalorisation des personnels sociaux pour exiger la fin de ce mépris institutionnalisé.

Signez la pétition intersyndicale :



Dorothee Quertainmont

Notre projet d'école publique

Le projet éducatif macronien emprunte les méandres libéraux du néo-management pour le 2nd degré. La ministre de l'EN, dans la continuité de ses prédécesseurs, voudrait nous imposer une sélection progressive de la 6ème jusqu'à l'enseignement supérieur. Il s'agit de renoncer à l'élévation des qualifications de toute la jeunesse et donc à terme de toute la population. Le SNES-FSU s'oppose à l'éclatement du 2nd degré et propose son projet pour une Ecole publique ambitieuse, démocratisante et émancipatrice.

Le SNES-FSU veut un collège pour faire société et non une Ecole du tri social.

Nous portons un projet pour le collège dans lequel la réussite de tous les élèves est au cœur des préoccupations. Un collège qui marque l'entrée dans les enseignements disciplinaires du second degré pour poursuivre des études au lycée, dont la culture commune doit être ambitieuse et émancipatrice tout en réduisant les inégalités scolaires. Pour y parvenir, nous demandons des classes de 24 élèves (20 en REP/REP+), des dédoublements dans toutes les disciplines et des équipes pluriprofessionnelles complètes, un DNB d'une autre nature (qui ne peut pas être un examen de passage en Seconde). Nous demandons que l'institution fasse enfin confiance à ses enseignants, à leur professionnalisme, leurs pratiques pédagogiques pour qu'ils puissent pleinement accomplir leurs missions. Plus d'Ecole et mieux d'Ecole pour l'ensemble des élèves ! avec une inclusion scolaire financée et encadrée à la hauteur des besoins.

Un autre lycée est possible.

Le SNES-FSU revendique une organisation transitoire des enseignements et du bac qui limite les dégâts des réformes Blanquer. Il propose de conserver les 3 spécialités en Terminale pour éviter la spécialisation par élimination, de supprimer le contrôle continu et de regrouper l'ensemble des épreuves nationales du bac en juin, d'aménager les programmes et les épreuves en évaluant que ce qui fait l'objet d'un enseignement, de reconstituer la classe qui est le collectif de travail. Enfin, revoir la loi orientation et réussite des étudiants et supprimer Parcoursup relève d'une urgence sociale. Le projet éducatif du SNES-FSU pour le collège et le lycée s'appuie sur des exigences et des propositions concrètes et cohérentes pour une scolarité obligatoire portée à 18 ans. Ainsi l'unité du second degré est une garantie d'accès aux savoirs pour toutes et tous. Le SNES-FSU fait le pari de l'éducabilité de tous les jeunes grâce à ses propositions ambitieuses.

Laurence Sergeant

Mutations INTER Demander un recours

Si vous êtes affecté-e en-dehors de votre vœu 1, en extension ou si vous n'obtenez pas de mutation, vous pouvez déposer un recours auprès du Ministère.

Avant toute démarche, contactez les élu-es SNES-FSU pour vous faire conseiller, accompagner et représenter ! Ne vous précipitez pas sur l'application Colibris !

→ emploi@sn.es.edu : indiquez votre nom, votre discipline et votre numéro de téléphone.

→ 01 40 63 28 60 (de 9h à 17h30)

Si vous considérez qu'il y a une erreur dans votre barème

Même si le délai légal pour déposer un recours est de 2 mois, agissez au plus tôt

et que l'administration n'a pas apporté les modifications que vous aviez demandées, vous pouvez contacter le SNES-FSU pour envisager un recours. Si vous obtenez satisfaction avec un barème erroné, faites-le modifier car cela aura des conséquences sur votre barème de l'INTRA, et donc sur votre affectation à la rentrée 2024.

Louise Gélín et Delphine Leroy

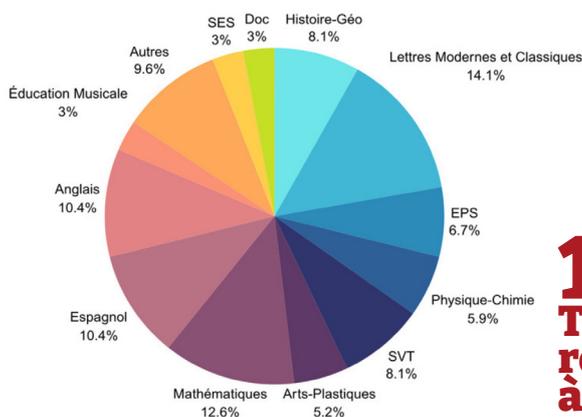
Allocation IUFM Le décret



Au début des années 1990, des allocations ont été versées en Licence et 1ère année d'IUFM, pour recruter des professeur-es. Elles devaient être «prises en compte pour la constitution et la liquidation du droit à pension de retraite». Mais il a fallu plus de 32 ans et de nombreux rappels notamment par le SNES-FSU, pour que ce décret soit pris en décembre 2023. Le rectorat d'Amiens a envoyé la circulaire pour la prise en compte de ces allocations, le 26 janvier 2024, avec un formulaire. Pour la prise en compte de 2 trimestres pour une année d'allocation, il faut faire la demande au plus tard 12 mois avant la date d'admission à la retraite, et dans les meilleurs délais pour celles et ceux qui partent à la retraite dans moins d'un an.

Eric Leduc

Catégories Les Snes-fsu se bat pour les droits des TZR !



**134
TZR ont
répondu
à notre
enquête**

Nous avons mené, avec le SNEP-FSU et le SNUEP-FSU, une enquête académique sur la situation des TZR. Merci pour votre participation active et engagée !

Les résultats ont mis en lumière la détérioration flagrante des conditions de travail des TZR, contraints de passer de nombreuses heures sur la route, avec des affectations sur plusieurs établissements, parfois privés

d'une pause décente à midi. Vous pouvez trouver les résultats de cette enquête sur nos réseaux sociaux, ainsi que sur le [site du SNES-FSU d'Amiens](#).

Le 19 février, un groupe de travail au rectorat s'est tenu sur les conditions de travail des TZR. Parmi nos revendications, nous avons exigé que la prise de poste pour un remplacement ou une suppléance soit systématiquement différée de 48 h, et que

la note de service 99-152 du 07-11-99 soit respectée. La moitié des participants à l'enquête ont signalé des difficultés concernant la déclaration et le remboursement des frais de déplacement, de repas et des ISSR. Les services doivent bien mieux communiquer dans ce domaine, ce que nous avons également exigé.

Par ailleurs, nous avons obtenu une audience auprès du rectorat le jeudi 22 février pour aborder notamment la question du remboursement des frais de repas. Nous dénonçons fermement l'exigence de fournir des justificatifs via CHORUS-DT cette année, ajoutant encore plus de contraintes à notre quotidien déjà surchargé ! Il est inadmissible que 25 % des TZR ne bénéficient pas d'une pause méridienne adéquate, comme s'ils avaient le luxe de se rendre au restaurant chaque midi ! Nous avons été entendus et avons porté haut et fort nos revendications. L'administration s'est engagée à nous fournir une réponse d'ici le 28 mars.

Le SNES-FSU reste mobilisé, donnant la parole aux collègues grâce aux nombreux témoignages reçus et à nos militants et militantes qui vivent au quotidien des réalités similaires.

Ne restez pas seul-es et rejoignez-nous !

Sandra Felix Braña

Métier

Attaques contre la formation continue et nos carrières

Le 30 janvier s'est tenu au rectorat un Groupe de travail sur la Formation continue avec pour l'objectif de «minimiser l'impact des formations sur le temps de face à face élève».

Voici les orientations retenues par le Rectorat :

- réserver les stages en présentiel à des activités qu'on ne peut pas réaliser autrement : traduisez «vive le distanciel et les webinaires sur le temps personnel !»

- valoriser dans la progression de carrière des agents les formations suivies : faudra-t-il

participer à des stages hors présence devant élèves ou faire de l'auto-formation pour obtenir un passage d'échelon ou accéder à la hors-classe et la classe exceptionnelle ?

Signez la pétition pour le droit à la formation continue

C'est clairement le droit des agent.es à la formation continue qui est remis en cause. Rappelons pourtant qu'en moyenne un.e enseignant.e du 2nd degré n'a bénéficié que de 1,6 jour de formation l'année dernière !

Le SNES-FSU a rappelé dans ce GT que la formation continue ne fait pas partie des obligations réglementaires de service des enseignant.es, par conséquent les sessions de formation doivent avoir lieu sur le temps de service devant élèves. Elles ne peuvent pas être obligatoires le mercredi après-midi et en soirée. Nous ne sommes pas responsables du manque de professeur.es remplaçant.es dans l'éducation nationale organisé par la politique de suppression de 8000 postes depuis 2017 d'Emmanuel Macron !

En savoir plus



Le SNES-FSU revendique le droit à la formation pour tous.tes, sur le temps de travail, et en lien avec le métier ou les projets personnels des agent.es dans le cadre de leur développement personnel ou de leur évolution de carrière.

Pour continuer à peser sur le ministère avant la parution annoncée des textes sur la formation continue, n'hésitez pas à imprimer et faire signer massivement dans vos établissements la lettre-pétition au Recteur pour le droit à la formation continue ici :

<https://www.snes.edu/article/formation-continue-hors-du-temps-de-service-une-lettre-petition-a-adresser-au-recteur/>

Elsa De Clerck

Brèves de l'Aisne



L'Aisne ne fait pas exception à la lutte contre le choc des savoirs, surtout en cette période de préparation de la rentrée 2024 : les DHG sont «tombées» afin de définir le nombre de classes, de groupes, les dispositifs d'aide, etc. Attal avait annoncé sa réforme, les chefs d'établissement devaient la mettre en place à marche forcée.

Ce choc des savoirs fait l'unanimité contre lui. Même les parents s'opposent à ce énième projet néfaste pour nos élèves, pour leurs enfants. Ils se sont mobilisés avec les personnels des établissements dans différents secteurs du département : Condé-en-Brie, Charly-sur-Marne, J. Rostand et J. Racine à Château-Thierry, mais aussi Corbeny, Sissone, Anizy-le-Grand ou encore dans les trois collèges de Laon, Le Nain, Mermoz et Charlemagne. Opérations « collège mort », 100% de grévistes à Charly sur Marne et à Condé-en-Brie, communiqués dans la presse, manifestation devant la sous-préfecture à Château-Thierry, interpellation des élus, tractage à Laon... La crainte est aussi que le tri social en 6ème et 5ème à la rentrée 2024, s'étende en 4ème et 3ème en 2025.

Fidèle à ses mandats, opposé au collège à 3 vitesses (3 groupes de niveau dans ce projet), au tri scolaire et au tri social, **le SNES-FSU soutient les initiatives décidées collectivement par les collègues sur le terrain.**

<https://amiens.snes.edu/Les-actions-contre-la-mise-en-place-des-groupes-de-niveaux-se-multiplient-dans.html>

Le SNES-FSU dénonce aussi le choix du ministère de l'économie qui vient de retirer 582 millions d'euros alloués à l'école publique le 22 février. Le gouvernement doit revenir au plus vite sur cette décision inique, s'il ne veut pas que la colère d'une partie des membres de la communauté éducative, ne s'étende à l'ensemble du système scolaire.

Laurence Sergeant et Philippe Ascaso

Brèves de Somme

Dans l'action contre les suppressions de postes et le « Choc des savoirs »

La journée de grève du 1er février a rassemblé 800 collègues pour une manifestation à Amiens avec comme mots d'ordre : la revalorisation salariale, les conditions de travail, la lutte contre les annonces du « choc des savoirs » et les suppressions de classes. Cette journée de grève majoritaire a été suivie de nombreuses actions locales dans le département :

- un pique-nique revendicatif le 6 février devant le collège Amiral Lejeune (Amiens)
- des distributions de lettres à destination des familles pour expliquer cette réforme qui va trier leurs enfants dès la 6ème.
- des opérations « collèges morts » : à Amiens (César Franck, Edouard Lucas, Arthur Rimbaud, Rosa Parks), à Abbeville (Millevoeye), à Crécy en Ponthieu et Feuquières-en-Vimeu.
- des rassemblements devant les collèges à Rosières-en-Santerre au moment du conseil d'administration ou à Sagebien (Amiens)
- des marches : à Albert, les collègues des deux collèges et du lycée ont défilé en centre-ville et à



Abbeville, l'intersyndicale et les familles se sont rassemblées pour défendre les conditions d'apprentissage des élèves. Dans les CA des établissements, les collègues se sont emparés du sujet par la présentation de motions dénonçant l'organisation de groupes de niveaux et ont voté contre les répartitions de DHG qui les mettaient en place ou actaient la suppression de classe. Lors du CSA-SD, les élu-es FSU ont porté la voix des collègues, dénonçant les suppressions de classes prévues dans un collège sur deux, le « choc des

savoirs » et ses conséquences sur l'apprentissage des élèves. Les élu-es FSU ont aussi dénoncé le refus des directions de mettre au vote les répartitions de DHG ou de voter des contre-propositions. Enfin, le 22 février le CDEN a été boycotté par les représentant-es des enseignant-es, des familles et par les élu-es locaux pour dénoncer la rentrée 2024 qui se prépare sous le signe de l'austérité. Lors de la séance du 14 mars, les élu-es FSU continueront de défendre l'Ecole publique.

Eglantine Letort

Brèves de l'Oise

Après des années de suppressions de postes, la préparation de la rentrée 2024 dans l'Oise se voulait bien différente : aucun poste en moins dans les collèges, très peu dans les lycées.

Avec une légère baisse du nombre d'élèves, on aurait pu souffler, baisser les effectifs par classe, permettre le remplacement... Bref, améliorer nos conditions de travail et les conditions d'études des élèves... Surtout pas !

Pour créer les groupes de niveau en français et en maths en 6ème-5ème, des moyens supplémentaires sont nécessaires. L'administration a donc dû les trouver ailleurs : dans les fermetures de divisions (23 fermetures pour 8 ouvertures), dans le passage

de 26 à 25 heures hebdomadaires en 6ème (soit une semaine et demie de classe en moins !). Et comme ça ne suffisait pas, il faudra supprimer des options, des dédoublements, etc... Combien de collègues vont se retrouver en complément de service sur plusieurs établissements ? Qui va venir occuper les postes de maths et de français que tous les collèges demandent (alors qu'il est déjà impossible de remplacer les collègues absents) ? Mystère ! Évidemment, il revient à l'échelon local de décider où prendre ces moyens : cette inégalité de traitement des élèves d'un collège à l'autre est une nouvelle attaque contre le caractère national du service public d'éducation.

Refusant ce choc des savoirs qui amplifiera les inégalités scolaires et fera de l'École un outil de sélection et de reproduction sociale, les personnels des collèges et lycées de l'Oise se sont massivement mobilisés, au côté des collègues du 1er degré : plus de 300 à la manifestation du 01/02, plusieurs délégations d'établissements le 06/02 jour du CSA-D, et 400 personnes massées devant la préfecture le 16/02 jour du CDEN (du jamais vu) pour dire non à cette préparation de rentrée !

Nous avons remporté une première victoire contre le port de l'uniforme dans deux lycées de Beauvais et Crépy-en-Valois. Continuons et soyons de nouveau massivement mobilisés en mars !

**N. Douja, S. Kervegan,
A. Laciak-Nowak et B. Viguière**



Section Académique

25 rue Riolan
80000 Amiens
03 22 71 67 90
s3ami@snes.edu
www.amiens.snes.edu

Impression : Polyservices 16, rue d'Amiens, Beauvais

Directrice de publication : Manuela De Oliveira

Maquette : M De Oliveira et F-J Dazin

Routeur : Egide MD, 25, Av. Roger Dumoulin, Amiens

Commission paritaire : 0926505560 - issn:0337-7334